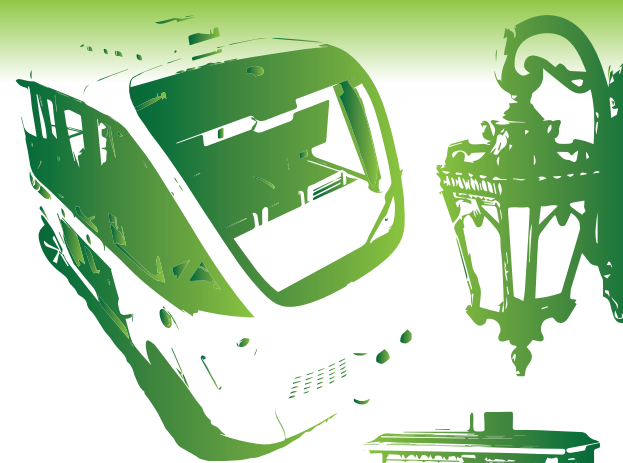


# NOTRE PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

## 15 ENGAGEMENTS CONCRETS POUR LA VILLE D'EMBRUN

- « La Ville d'Embrun a engagé depuis de nombreuses années une politique
- pour réduire sa consommation d'énergie et limiter le recours aux énergies
- fossiles - pour le chauffage, le bois (renouvelable) s'est substitué au pétrole
- (non renouvelable) avec les grosses unités de chaufferie. La crise énergétique
- actuelle nous amène à accélérer et à renforcer notre action à court, moyen
- et long termes. Notre plan de sobriété énergétique s'articule autour de
- 3 axes principaux : en tout premier lieu **l'éclairage public**, ensuite
- **les équipements et bâtiments communaux** et enfin **la mobilité**. Ce
- document vous permet de découvrir nos actions au quotidien avec
- 15 engagements concrets pour envisager notre avenir avec sérénité. »

Le Maire d'Embrun,  
Chantal Eyméoud





# L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

*Depuis plusieurs années, Embrun améliore son éclairage public pour diminuer les consommations électriques avec la mise en place d'ampoules Leds, ainsi que d'horloges astronomiques pour une politique d'extinction nocturne ciblée.*

## A savoir :

Lors du renouvellement des coffrets électriques, la commune les équipe d'horloges astronomiques. Ces équipements permettent une extinction nocturne sur les secteurs choisis et un meilleur pilotage du déclenchement de l'éclairage public.

Sur 76 coffrets, 37 sont aujourd'hui équipés d'horloges astronomiques, soit plus de 50 % du parc municipal, et 25 horloges permettent l'extinction nocturne de zones ciblées, soit 33% des coffrets existants.

Une ampoule LED consomme 70 à 90% d'énergie en moins qu'une ampoule incandescente pour un même flux lumineux. Plus de 450 lanternes sont aujourd'hui équipées d'ampoules Leds sur les 1690 que compte la ville soit 27 %.

L'extinction nocturne que la commune applique dans certains quartiers en concertation avec les habitants lors de réunions de quartier réduit les consommations électriques, préserve la biodiversité en diminuant les nuisances liées à la luminosité pour la faune. 608 points lumineux bénéficient de l'extinction nocturne soit 36 % du parc municipal.

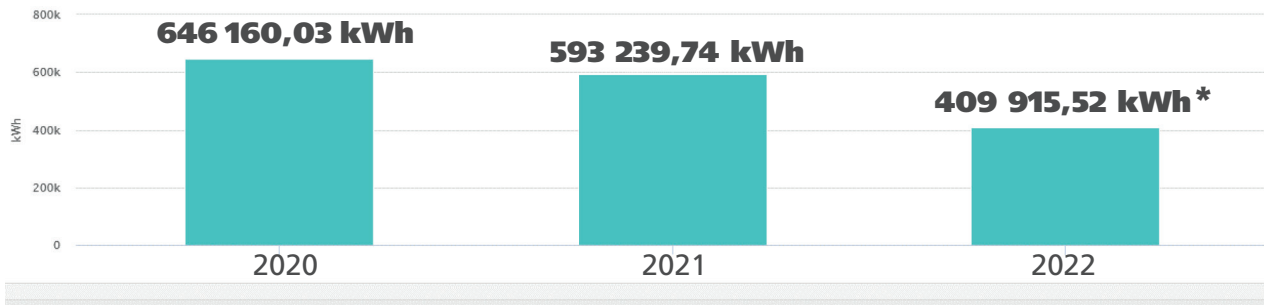
## Des résultats concrets :

**Une diminution globale de 22,6% des consommations électriques liées à l'éclairage public entre 2020 et 2022.**

**Une diminution pour le seul mois d'octobre 2022 de près de 37% par rapport à octobre 2020.**



## Embrun : consommation en kW/h de l'éclairage public de la commune



\* au 01/12/2022

### Nos engagements pour l'éclairage public :

- N°1** : Poursuivre et étendre la politique d'extinction nocturne, en concertation avec les riverains et dans le respect des impératifs de sécurité.
- N°2** : Intégrer des dispositifs de baisse de l'intensité lumineuse lors des rénovations de réseau sur les zones du centre-ville.
- N°3** : Equiper 50 % des points lumineux d'ampoules leds d'ici 3 ans.
- N°4** : Avoir réalisé l'équipement de 75 % des coffrets d'éclairage public avec des horloges astronomiques d'ici 5 ans.



# LES ÉQUIPEMENTS ET BÂTIMENTS COMMUNAUX

*Ils représentent un enjeu important dans la maîtrise des consommations énergétiques liées au système de chauffage des locaux, à la production d'eau chaude, à l'éclairage et aux différents petits équipements.*

## A savoir :

Le chauffage de l'ensemble des bâtiments municipaux est relié à la Chaufferie Bois. La Ville d'Embrun a anticipé depuis de nombreuses années une politique visant à réduire ses consommations énergétiques, et en particulier en innovant de façon remarquable dans l'Energie bois. Cette source d'énergie permet de protéger la collectivité des évolutions tarifaires, et de valoriser une ressource de proximité. En complément, des mesures ont été prises et des investissements réalisés pour réduire encore davantage les consommations.

Par ailleurs, l'ensemble des bâtiments municipaux génère une consommation électrique liée à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux différents équipements.



## Les actions déjà réalisées ou engagées :

Décalage des campagnes de chauffe dans les différents équipements.

### Modération des températures dans les différents espaces :

19°C dans les locaux administratifs et à usage de bureaux






17°C dans les équipements de loisirs avec une modulation en fonction des types de pratiques

Réalisation d'audits énergétiques dans les bâtiments municipaux permettant de mesurer les consommations et de définir un programme de travaux, comme ceux réalisés en 2022 dans les 3 groupes scolaires et le bâtiment de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Lancement des travaux de calorifugeage de 2,4 km de réseau interne de chauffage pour en améliorer la performance énergétique.

Extinction des systèmes de production d'eau chaude (chauffe-eau) sur l'ensemble des bâtiments à l'exception des écoles, crèches et équipements sportifs.

## Nos engagements pour les équipements et bâtiments communaux

-  **N°5** Poursuivre les audits énergétiques des bâtiments communaux.
-  **N°6** En fonction des résultats des audits, programmer et lancer un plan de rénovation et d'isolation des bâtiments communaux.
-  **N°7** S'engager, lors du renouvellement d'équipements et matériels électriques, à privilégier ceux les plus économes en énergie.
-  **N°8** Développer les systèmes de déclenchement automatique de l'éclairage par détection.
-  **N°9** Développer les actions de formation et de sensibilisation pour l'ensemble des utilisateurs des bâtiments communaux (associations, scolaires, institutions...) à la maîtrise des consommations.



# LA MOBILITÉ

*Les déplacements génèrent des consommations énergétiques importantes, ainsi que des émissions de gaz à effet de serre. C'est un levier de réduction très important sur lequel la commune s'est pleinement engagée.*

## Les actions déjà réalisées ou engagées :

### - Développement d'un réseau de transports collectifs :

Nous avons mis en place une Navette Centre-ville/ quartier/ plan d'eau (gratuite toute l'année), avec un renforcement en saison estivale.

En partenariat avec la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, nous avons mis en place des navettes vers les stations en période hivernale

> **Gratuite** : Embrun/Crévoux et Chorges/Reallon

> **Payante** : Embrun / Les Orres (nouveau tarif à 1,47 euros le ticket depuis le 10/12/2022)

### - Prise en charge de d'une partie des transports scolaires par la commune (en complément du financement de la Région).

- Lancement d'un programme de co-voiturage du quotidien avec la Communauté de Communes de Serre-Ponçon et qui concerne toutes les communes de son territoire.

- Élaboration avec la Communauté de Communes de Serre-Ponçon d'un schéma de mobilité

### Mise en place d'un « plan vélo » visant à favoriser la pratique :

Actions de sensibilisation et de promotion : opération « savoir rouler » dans le cadre scolaire, programme « MOBY » pour les écoles embrunaises.

Sécurisation des déplacements et des stationnements des vélos : voies partagées, garages à vélos sécurisés, passerelle, voie douce en rive droite de la Durance.

Développement de services : bornes de recharges de vélos électriques (en cours), station lavage vélo...

Équipement des agents de la police municipale de vélos électriques.

- La ville a acquis des véhicules et matériels électriques : balayeuse, véhicules (4 dans le parc automobile).

Limitation des déplacements inutiles des agents communaux, en favorisant le plus possible le co-voiturage et les transports collectifs.

Lancement d'une étude sur la circulation et le stationnement sur la commune (deux réunions publiques organisées, le 1<sup>er</sup> décembre 2022 et le 9 février 2023).

## Nos engagements pour la mobilité

- 🍃 **N°10** Créer en 2023 un dispositif de garages « longue durée » des vélos, pour les habitants désireux de s'équiper et ne disposant pas de lieu de « stockage ».
- 🍃 **N°11** Privilégier, lors du renouvellement de véhicules communaux, des équipements à faible consommation énergétique.
- 🍃 **N°12** Poursuivre l'implantation de garages à vélos sécurisés au centre-ville, au plan d'eau et à proximité des équipements structurants (établissements scolaires, équipements de loisirs...).
- 🍃 **N°13** Poursuivre la sécurisation des itinéraires cyclables par des aménagements spécifiques.
- 🍃 **N°14** Prendre en compte les circulations douces (piétons et vélos) dans toutes les rénovations de voirie.
- 🍃 **N°15** En partenariat avec la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, identifier le potentiel photovoltaïque du territoire et définir un plan de développement.



# LE PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DE LA VILLE D'EMBRUN, C'EST :

## 3 AXES STRATEGIQUES SUR LESQUELS AGIR :

L'éclairage public

Les équipements et bâtiments communaux

La mobilité

## 4 AMBITIONS FORTES :

- Baisser de 10 % les consommations énergétiques de la ville d'ici 2 ans
- Baisser de 20 % les consommations électriques de la ville d'ici 5 ans
- Diminuer la dépendance de la ville aux énergies fossiles avec pour objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050
- Encourager la pratique de la marche et du vélo

## 15 ENGAGEMENTS CONCRETS